



Syndicat des Enseignants-UNSA
Section de Seine Maritime
77 quai Cavalier de la Salle
76100 ROUEN
Tél : 02 35 73 16 75
Fax : 02 35 03 92 26
Mail : 76@se-uns.org
Site : www.sections.se-uns.org/76

Déclaration préalable à la CAPD du 9 mai 2011

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Déplacer les opérations de carte scolaire après les élections cantonales de mars a des conséquences lourdes pour tous aujourd'hui. Le calendrier des opérations mouvement est très serré et la coupure d'électricité subie par l'inspection académique, du jeudi 4 mai 17 heures au vendredi 5 mai en soirée, est préjudiciable au bon fonctionnement des opérations de saisie. La complexité du mouvement requiert bien souvent une réponse avisée des autorités compétentes dont nous tenons à souligner ici l'expertise et la gentillesse mais qui étaient malheureusement injoignables lors de cette coupure EDF.

Nous déplorons que notre demande de repousser la limite de saisie de 24 heures n'ait pas été accordée. Nous comprenons la difficulté pour les services de travailler ainsi à flux tendu mais les collègues ne sont pas responsables de ce calendrier...

Nous traitons aujourd'hui des départs en congé de formation professionnelle. Avec la loi de 2010 sur les retraites, l'hypothétique aménagement de fin de carrière, les annonces du ministère sur les offres de seconde carrière, la mise en place du Droit Individuel à la Formation et les entretiens de début et de milieu de carrière, le SE-UNSA ne voit dans toutes ces mesures qu'un écran de fumée, une soi-disante préoccupation des autorités quant à la gestion des déroulements de carrière des personnels.

Nous sommes de plus en plus sollicités par des collègues qui expriment leurs difficultés dans l'exercice du métier et qui cherchent auprès de leur employeur des voies de reconversion ou, tout au moins, de formation professionnelle.

Le faible contingent à attribuer ce jour ne permettra pas de satisfaire toutes les demandes. Nous ne pouvons que le déplorer.

Concernant les évaluations, le ministère vient d'annoncer au SE-UNSA que celles de CM2 auront lieu en fin d'année scolaire à partir de 2012.

Il met ainsi un terme à la fiction entretenue par les autorités d'évaluations permettant de mettre en œuvre des remédiations avant l'entrée en sixième. Les évaluations nationales ne sont que des évaluations bilans. Dont acte.

Le SE-Unsa rappelle que ces évaluations sont à la fois des outils à la fiabilité douteuse (comparabilité non assurée, circonstances de passation variables, codage par les enseignants eux-mêmes, incohérences par rapport aux compétences attendues aux différents paliers du socle) et des outils aux conséquences néfastes pour les apprentissages des élèves. Elles sont vécues comme des examens intermédiaires avec tous les effets pervers que cela comporte : bachotage en classe comme à la maison,

focalisation sur les compétences facilement évaluables au détriment des apprentissages plus complexes.

Le ministère n'a nul besoin d'imposer un système aussi coûteux pour disposer des informations nécessaires au pilotage du système éducatif. Les évaluations sur échantillons représentatifs répondent parfaitement à cet objectif.

Pour le SE-Unsa, les évaluations doivent être au service des apprentissages des élèves, et non de la sélection et des statistiques ministérielles. Il demande le développement de banques d'outils d'évaluation des compétences du socle commun à tous les niveaux, et le retour à des dispositifs nationaux d'évaluations diagnostic en début de CE2 et de CM2.

Pour ce qui concerne celles de grande section maternelle, nous avons des craintes quant à l'utilisation qui pourrait en être faite. Dans les écoles, certains collègues ressentent de manière négative les commentaires et les interprétations des résultats faits par leur hiérarchie pour les résultats qu'ils remontent et y voient même quelquefois une forme de pression pour obtenir de "meilleurs scores".

Enfin, la circulaire de rentrée 2011 vient d'être publiée au BO.

Pour le SE-UNSA, celle-ci n'est qu'un long catalogue qui, sous le prétexte de développer l'autonomie locale pour mieux prendre en compte les besoins spécifiques des territoires, ne fixe guère de priorités claires et se contente de recommandations qui tiennent souvent du vœu pieux.

On notera toutefois que pour la première fois, l'objectif d'améliorer les acquis des élèves significativement et durablement à tous les niveaux est présenté comme « l'objectif naturel » qui s'impose à tous les acteurs. Parce que ce qui compte vraiment, ce n'est pas l'ambition de ce qui est enseigné, mais la réalité de ce que les élèves apprennent, le SE-Unsa ne peut que se réjouir d'une telle affirmation.